

L'ACCOMPAGNEMENT MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV'

(Document édité en janvier 2025)



Agrément officiel délivré par l'État
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le parcours accompagné est obligatoire pour l'obtention de l'aide MaPrimeRénov' dans le cadre de rénovation d'ampleur.

Votre projet de rénovation énergétique est considéré comme un projet de rénovation d'ampleur quand il remplit certaines conditions :
Saut de 2 classes énergétiques minimum avec au moins 2 gestes d'isolation.

Un audit énergétique réalisé par CVDL Energies est nécessaire pour définir votre projet de travaux et vérifier votre éligibilité à l'aide MaPrimeRénov' Parcours Accompagné.

Vérifier votre catégorie de revenus :

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €	+ 9 254 €	+ 9 254 €

Catégories de revenus : source ANAH

Montant des primes en fonction des travaux réalisés et de votre catégorie de revenus :

	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 € (HT)			45% (HT)	10% (HT)
GAIN DE 3 CLASSES	55 000 € (HT)	80% (HT)	60% (HT)	50% (HT)	15% (HT)
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 € (HT)				20% (HT)
BONIFICATION «SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE»		+10%			
Écrêtement (TTC)		100%	80%	80%	50%
Aide à l'accompagnement MAR	2000€ TTC	100%	80%	40%	20%

La prime MaPrimeRénov' Parcours accompagné est accessible aux propriétaires occupants & propriétaires bailleurs. Elle est cumulable avec les aides spécifiques "Copropriété". Pour plus d'informations, consultez le guide pas à pas à l'adresse suivante :

<https://france-renov.gouv.fr/document/guide-mpr-pasapas> (lien cliquable)



Accompagnement Mon Accompagnateur Rénov'

Audit énergétique RGE (conforme aux dernières réglementations) :



- Définition du projet et situation du ménage
- Evaluation financière
- Examen approfondi du bâti, nature des parois, inventaire et analyse des systèmes de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation (compris toutes les mesures pour les calculs)
- Evaluation du niveau de dégradation du logement et niveau d'autonomie du ménage
- Rédaction d'un audit avec propositions chiffrées de scénarios de travaux adaptés au logement
- Restitution de l'audit en visioconférence



Accompagnement :

- Validation du scénario de travaux et élaboration du projet de travaux
- Elaboration du plan de financement prévisionnel
- Contrôle des devis & aide au montage du dossier de demande de subvention
- Information sur les phases travaux
- Conseil sur le suivi des travaux
- Renseignement et validation des attestations MaPrimeRénov'
- Visite après travaux, vérification cohérence des travaux, mise à jour de l'audit le cas échéant
- Aide au suivi de consommation
- Information sur l'usage des équipements installés et entretien sur les éco gestes
- Réalisation du carnet d'information au logement
- Attestation de fin de prestation de l'accompagnement et remise du rapport d'accompagnement au ménage et à l'ANAH



2600€ TTC

Pour un logement de moins de 250m²



3000€ TTC

Pour un logement de plus de 250m² ou ayant un projet d'agrandissement de la surface habitable

Options à l'accompagnement Mon Accompagnateur Rénov'

Option 1 : Gestion administrative

- Gestion administrative de votre dossier MaPrimeRénov' (Mandataire administratif)

Cette option peut être validée en cours d'accompagnement

+ 500€ TTC



Option 2 : Suivi de travaux

- 2 visites sur chantier pendant travaux
- Points réguliers sur l'avancement des travaux
- Pré réception des travaux
- Suivi des consommations sur 3 ans à l'issue des travaux

+ 500€ TTC



Possibilité de financement

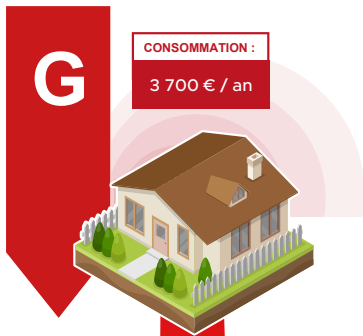
En optant pour les options 1 & 2, nous vous offrons la possibilité de financer vos travaux en totalité ou en partie.

Les différentes formes de financement proposées sont :

- Préfinancement des aides MaPrimeRenov' (règlement des entreprises à la réception des travaux)
- Eco-Prêt à taux zéro (Eco-ptz)
- Prêt complémentaire spécifiquement dédié à la rénovation énergétique



EXEMPLE DE RÉNOVATION GLOBALE & PERFORMANTE ACCOMPAGNÉE PAR CVDL ÉNERGIES :



- Maison individuelle
- Année de construction : 1970
- Superficie habitable : 130m²



Logement très peu performant
considéré comme une passoire thermique et interdit à la location à partir de 2025

TRAVAUX de Rénovation

- Menuiseries Double Vitrage
- Isolation murs & planchers
- Système de chauffage
- Système eau chaude
- VMC Hygroréglable

Coût des TRAVAUX
+ prestation Centre-Val de Loire Energies

75 000 € TTC

Aides à la rénovation
Ma Prime Renov'

42 500 €
Pour un foyer aux revenus intermédiaire

Reste à financer

32 500 €

ECO PTZ sur 15 ans

2 366 € / an



Logement économique & performant
Augmentation de la valeur du bien de 25% (~5% par étiquette énergétique)

	Facture d'énergies	Coût Eco-ptz	Coût total
SANS TRAVAUX	308,30 € /mois +	X	= 308,30 € /mois
AVEC TRAVAUX	75 € /mois +	197,16 /mois	= 272,10 € /mois

Gain de l'opération de rénovation énergétique :

36,20 € /mois **434,40 € /an**

SEM pour la rénovation énergétique des logements - Centre-Val de Loire Énergies

Siège Administratif : 19 avenue de Châteaudun - 41000 Blois | **Siège social** : 9 rue Saint Pierre Lentin - 45000 Orléans

SAELM au Capital social de 4 160 000€ - SIRET : 884 022 898 00016 - APE : 7490B

RCS Orléans - TVA intracom : FR 48 884022898 - RC Pro : QBE n°0940013364

Centre-Val de Loire Energies (SEM pour la rénovation énergétique des logements) est agréée en qualité de société de tiers-financement par l'ACPR en application des dispositions de l'article L.5116 (§8) du Code monétaire et financier, et est enregistrée au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en tant que mandataire d'assurance (MA), agrément ORIAS.

Agrément ORIAS : 21001425

CIB : 17648

Vous avez droit à un délai légal de rétractation de 14 jours à compter de votre acceptation de contrat ou de crédit.

Vous avez le droit de vous opposer sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection en vous adressant par mail à : rgpd@cvd-energies.fr ou par voie postale au 19 Avenue de Chateaudun - 41000 Blois

Médiateur à la consommation (accompagnement technique des particuliers) :

Association MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A - CS25222 - 44505 LA BAULE CEDEX

Site internet : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>